****

***La Marseillaise* doit vivre**

Le journal *La Marseillaise*, quotidien régional de gauche et de transformation sociale, connaît un nouveau redressement judiciaire depuis novembre 2016. Il doit franchir ce mercredi 10 mai une étape décisive lors d’une audience au tribunal de commerce de Marseille. Les juges vont en effet, au regard de la première période d’observation, valider ou non la poursuite d’activité. Ce qui signifie en clair que l’entreprise soit sera liquidée, soit bénéficiera d’un nouveau sursis.

Le SNJ-CGT et la Filpac-CGT mènent le combat avec les salariés de *La Marseillaise* depuis le redressement judiciaire de 2014-2015 qui a conduit à une cession et au départ de 91 personnes. Suite au nouveau redressement judiciaire, un plan de restructuration est en cours avec, à nouveau, un PSE concernant 27 salariés.

Comment arriver à faire vivre un quotidien régional en perdant autant de forces vives ? Et ce, alors que le contexte extérieur est de plus en plus hostile. Le phénomène de concentration de la presse et des médias aux mains de grands groupes financiers ou industriels se poursuit avec comme conséquence une volonté affirmée de cadenasser l’indépendance de la presse, de remettre en cause sa liberté d’informer.

Alors que les promesses du candidat Hollande en matière de pluralisme de l’information et de lutte contre la concentration sont restées lettre morte, il n’y a rien dans le programme du nouveau président Macron qui nous permette d’espérer. Bien au contraire. Ce climat rejaillit sur *La Marseillaise*, un des rares quotidiens encore indépendant des pouvoirs financiers, et dont pourtant les résultats du 1er tour de la présidentielle ont montré que des millions de citoyens sont avides de transformation sociale et d’une information différente.

Les syndicats SNJ-CGT et Filpac-CGT estiment que, pour répondre aux défis, la direction et le conseil d’administration de *La Marseillaise* doivent tout entreprendre pour mettre en œuvre un plan de continuation mobilisateur et innovant afin de stopper net l’hémorragie d’emplois, gagner des lecteurs et inverser la tendance d’une gestion de la décroissance.

Si l’État doit poursuivre son écoute attentive, il doit surtout empêcher les déséquilibres territoriaux et les situations de monopole en se penchant prioritairement sur la situation de la presse en difficulté et en lui accordant une aide à l’investissement exceptionnelle, notamment au profit du numérique.

Il appartient aux juges de saisir toutes ces dimensions en y intégrant le nécessaire maintien du pluralisme dans des régions du Sud de la France où les idées de l’extrême droite gagnent du terrain.

Notre combat pour que vive *La Marseillaise*, pour la défense d’une information plurielle et de qualité engagée à gauche, ne peut qu’être renforcé par le résultat des urnes.

Pour toutes ces raisons, l’audience du 10 mai revêt un enjeu énorme pour les salariés du journal *La Marseillaise*. Le tribunal de commerce doit accorder sans hésitation la 2e période d’observation que l’ensemble des salariés du journal demandent. Le SNJ-CGT et la Filpac-CGT souhaitent qu’une stratégie claire, débattue et comprise par tous, soit élaborée pour un développement économique pérenne de ce titre historique.

Montreuil le 8 mai 2017